

## Délibération du Conseil Municipal

D.2020.09.18- 05

ACTE : 3-2-2

## Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 18 septembre à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE  
MRS BADOE, BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : /

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 14/09/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

❖ OBJET : VENTE DU VEHICULE RENAULT MASTER INSCRIT A L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE AU N°504

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Monsieur le Maire rappelle qu'au conseil municipal du 10 juillet 2020 que la commune a fait savoir qu'elle souhaitait vendre un véhicule.

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est le 28/02/2008

Considérant l'unique offre formulée par l'entreprise CAPUANO TP, domiciliée Fabel 82110 SAINT AMANS DE PELLAGAL en date du 08/09/2020 pour un montant de 7500 €

Monsieur propose la vente du véhicule à l'entreprise CAPUANO TP.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DECIDE : de céder le véhicule immatriculé BP-875-NB au prix de 7500 € à la société CAPUANO TP, domiciliée Fabel 82110 SAINT AMANS DE PELLAGAL
- DIT : que cette recette sera portée au chapitre 024 du budget principal 2020 de la commune
- AUTORISE : le Maire à signer tous documents rendus utiles à la mise en œuvre de cette délibération.
- CHARGE : le maire des formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

